

## Compte rendu de la séance du 15 décembre 2022

### Date de convocation : 06 décembre 2022

Pierre PANTANELLA, Raymond FABREGUES, Nicolas GALIERES, Corinne CAMBEFORT, Agathe HINTON, Quentin VALAT, José DE SOUSA BARROS, Xavier GALTIER, Frédéric BARASCUD, Xavier BERNAT, François BILLET, Simon GALTIER, Jean-Marie SCHMERBER  
Isabelle MAILHE par Raymond FABREGUES

Secrétaire(s) de la séance:

Raymond FABREGUES

### Ordre du jour:

- **Prix de l'eau et de l'assainissement ;**
- **DM ;**

**QUESTION DIVERSES**

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - personnel titulaire ( DE 2022 039)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-40000.00	
6188	Autres frais divers	-10000.00	
6411	Personnel titulaire	50000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 (040) - 111	Constructions	-40000.00	

021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-40000.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>-40000.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>-40000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST ROME DE CERNON, les jour, mois et an que dessus.

tarif eau 2023 ( DE 2022 040)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

Refus : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer **le prix de l'eau**, selon le barème suivant, pour **la facturation 2023** :

Redevance annuelle de facturation par abonné :	30, 00 €
Redevance annuelle d'abonnement :	80, 00 €
Consommation : de 1 à 35 m <sup>3</sup>	0, 84 € le m <sup>3</sup>
de 36 à 100 m <sup>3</sup>	1, 75 € le m <sup>3</sup>
de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0, 87 € le m <sup>3</sup>
au-delà	0, 82 € le m <sup>3</sup>
Redevance pollution Eau	0, 33 € le m <sup>3</sup>
Redevance prélèvement Eau	0, 044 € le m <sup>3</sup>

**La redevance pollution domestique est au tarif imposé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 2023 : identique à celui de l'année 2022.**

tarif assainissement 2023 ( DE 2022 041)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 4

Refus : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer **le prix de l'assainissement**, selon le barème suivant, pour **la facturation 2023** :

**Redevance assainissement**

Part fixe par compteur	80, 00 €
Part variable	1, 00 € le m <sup>3</sup>
Redevance collecte Assainissement	0, 25 € le m <sup>3</sup>

**La redevance collecte est au tarif imposé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 2023 : identique à celui de l'année 2022.**

election délégué commission des finances ( DE 2022 042)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DE\_2020\_056 : élections des délégués aux organismes extérieurs, et dit que, suite au décès de M. Nicolas DEDIEU, délégué à la commission communale finances, il appartient au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué auprès de cette commission.

M. Jean-Marie SCHMERBER propose sa candidature.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE**

M. Jean-Marie-SCHMERBER comme délégué à la commission communale des finances, dont la composition sera, désormais, la suivante :

- PANTANELLA Pierre
- FABREGUES Raymond
- MAILHE Isabelle
- GALIERES Nicolas
- BILLET François
- SCHMERBER Jean-Marie